

MON ENFANT À L'ÉCOLE

2021/22



éducation

*temps
scolaire*

*autour
de l'école*

*infos
pratiques*





QUELQUES DATES À RETENIR

8 octobre 2021 : élection des représentants des parents d'élèves

Avant les vacances d'automne : inscription pour les activités périscolaires en partenariat avec des associations sportives et culturelles (voir p.15)

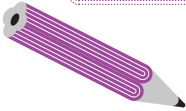
Du 8 novembre au 31 décembre 2021 : calcul du quotient familial pour 2022 (voir p.19)

6



- Mon Compte Citoyen Famille – **6**
- L'éducation : première priorité de la commune – **7**
- Des services publics et des agents municipaux mobilisés pour l'éducation de votre enfant – **8**

10



LE TEMPS SCOLAIRE

- Cycles pédagogiques – **10**
- Personnels de l'Éducation nationale – **11**
- Conseil d'école – **11**
- Inscription à l'école – **12**

13



AUTOUR DE L'ÉCOLE

- Les accueils de loisirs éducatifs – **13**
- Accueil avant et après la classe, restauration – **14 – 15**
- Les centres de loisirs éducatifs : mercredis et vacances – **16**
- Les projets passerelles et les mini-séjours – **17**
- L'inscription aux activités périscolaires est une nécessité – **18**
- Les tarifs 2021-2022 des temps périscolaires – **19**

19



- Questions-réponses – **20**
- Contacts utiles – **20 - 21**
- Cet été la ville a engagé des travaux dans les écoles – **22 - 23**
- Emploi du temps des enfants – **24**



BONNE RENTRÉE À TOUS

Madame, Monsieur, chers parents,

La persistance de la pandémie nous oblige à rester vigilants. **En coordination avec l'Education nationale, l'équipe municipale du Kremlin-Bicêtre a préparé cette rentrée scolaire** qui se déroulera dans le respect des protocoles sanitaires fixés par la Préfecture.

Nous faisons de l'éducation une priorité forte pour notre ville et ses enfants. L'éducation ouvre la voie à l'apprentissage des savoirs, à la socialisation et à l'émancipation. C'est le moyen de l'insertion sociale et de la préparation à l'exercice de la citoyenneté. L'éducation est pour ces raisons au cœur de notre projet municipal. Pour que ce soutien aux acteurs éducatifs soit amélioré dans l'intérêt des enfants, un projet éducatif de territoire est en cours d'élaboration avec l'Education nationale et tous les acteurs locaux concernés. Les représentants des parents d'élèves sont conviés naturellement à participer à ce travail en commun.

Cet été, **des travaux ont été réalisés dans les écoles de la commune** afin que les élèves, les enseignants et tous les agents qui œuvrent pour le service public de l'éducation puissent bénéficier de moyens plus appropriés au quotidien.

Alors que la pandémie n'a pas disparu, nous devons rester vigilants. La ville et ses partenaires sont une nouvelle fois pleinement mobilisés pour que **cette nouvelle année scolaire concilie la protection de tous et de bonnes conditions d'enseignement**. Nous agissons pour que cette année 2021-2022 soit celle du bien-être et de la réussite de tous les élèves.

Nous vous souhaitons une bonne rentrée des classes au Kremlin-Bicêtre !



Jean-Luc Laurent
Maire du Kremlin-Bicêtre



Hamel Boufraine
Maire-adjoint chargé de l'éducation,
du périscolaire, de l'enseignement
supérieur, de la jeunesse



Ghislaine Bassez
Conseillère municipale déléguée
chargée de l'éducation populaire,
de l'enseignement, des
événements citoyens



MON COMPTE CITOYEN FAMILLE

**Facilitez-vous la vie avec votre compte Citoyen famille !
Le compte Citoyen famille, ce sont des services en ligne simples
et sécurisés, accessibles aux familles 24 h/24 et 7 j/ 7 !**

En quelques clics...



> Procédez à l'inscription obligatoire de votre enfant à la restauration, aux temps périscolaires (études surveillées et accueils du matin et du soir) et aux centres de loisirs (mercredi et vacances).

> Consultez, modifiez et annulez vos inscriptions.

> **Gagnez du temps et simplifiez-vous le quotidien : payez en ligne vos factures de restauration scolaire et de centre de loisirs (paiement sécurisé par Paybox, disponible 24h/24 et 7j/7).**

Comment se connecter à son compte ?

C'est très simple. Il suffit de vous connecter sur le site internet de la ville (www.kremlinbicetre.fr), de cliquer sur "Mon compte Citoyen famille-Connexion", puis d'entrer vos identifiant et mot de passe. Vous accédez ainsi à votre espace personnel. Il est important de renseigner une adresse e-mail que vous consultez régulièrement afin de recevoir des

informations urgentes (dates d'inscription, mouvement de grève, etc).

Vous n'avez pas reçu vos identifiant et mot de passe ? Vous pouvez les demander par courriel à cette adresse :

comptecitoyen@ville-kremlin-bicetre.fr

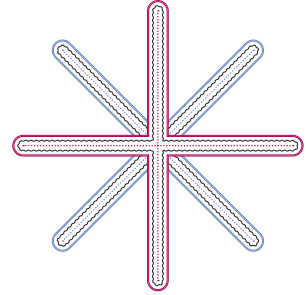
Important : pensez à remplir votre fiche de renseignements

La fiche de renseignements doit être obligatoirement remplie. Elle permet d'assurer la sécurité de votre enfant. Les encadrants (enseignants et/ou animateurs) en ont impérativement besoin et ce dès la rentrée scolaire. Vous la trouverez dans ce guide en double exemplaire (1 pour le scolaire et 1 pour le périscolaire) ou vous pouvez la télécharger sur le site de la ville.





L'ÉDUCATION : PREMIÈRE PRIORITÉ DE LA COMMUNE



La commune s'engage concrètement pour l'éducation.
Voici les dépenses de la commune pour les écoles de la ville
et pour assurer la réussite de tous les élèves.

> Rémunération de 182 agents intervenants dans le secteur scolaire

> Bâtiments scolaires : entretien, rénovation et charges quotidiennes

> Le périscolaire et la restauration à bas prix

La municipalité a instauré le quotient familial afin de permettre à tous les enfants d'avoir accès aux services municipaux proposés aux familles (accueils du matin et du soir, restauration, centres de loisirs du mercredi et des vacances scolaires...). Le quotient familial permet de fixer la contribution de chaque famille en prenant en compte leurs revenus et leurs charges. Ainsi, le montant de la participation des familles est toujours inférieur au coût réel de la prestation. Pour la restauration scolaire, par exemple, la Ville finance entre 66 % et 90 % du coût du repas.

> Le financement des temps périscolaires gratuits de 17h à 18h

La municipalité a choisi la gratuité des temps périscolaires de 17h à 18h. Ainsi l'étude surveillée, les clubs coup de pouce ainsi que les activités de découvertes sportive et culturelle en partenariat avec les

associations sont tous gratuits. De même, les classes de découverte, proposées par les enseignants de CM2, sont gratuites grâce au soutien financier de la municipalité.

> L'achat de fournitures et livres scolaires pour les élèves

Achat de crayons, cahiers, manuels scolaires, mobiliers pour les classes et matériels pédagogiques.

> Une présence en Petite section de maternelle

La ville affecte un agent municipal (ATSEM) pour épauler les enseignants dans les petites sections de maternelles et les classes à double-niveau comptant des petites sections.

> Subvention aux associations et rémunération des intervenants culturels et sportifs qui dirigent des ateliers dans le cadre scolaire

DES SERVICES PUBLICS ET DES AGENTS MUNICIPAUX MOBILISÉS POUR L'ÉDUCATION DE VOTRE ENFANT

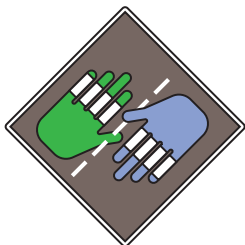
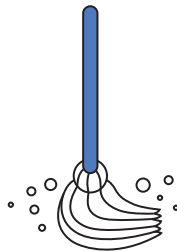
EDUCATEURS SPORTIFS

Animation de séances
d'éducation physique
et sportive



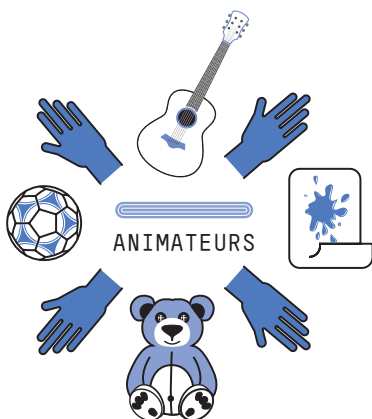
AGENTS D'ENTRETIEN

45 agents pour
le ménage quotidien
des écoles et le
temps du repas



PASSAGES PIÉTONS

6 passages
piétons sécurisés
à proximité
des écoles



ANIMATEURS

97 animateurs
périscolaires

ENTRETIEN DES BÂTIMENTS

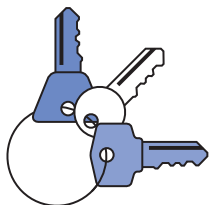
8 écoles et **8** accueils
de loisirs entretenus
par les électriciens,
serruriers, peintres,
plombiers, menuisiers
et jardiniers de la ville.



1780
enfants scolarisés

28
classes maternelles

40
classes élémentaires



GARDIENS

7 gardiens
pour l'entretien
des écoles

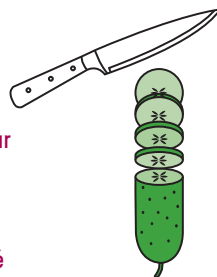
CHAUFFEUR
DE CAR

1 car municipal



CUISINE

1456 repas/jour
12 cuisiniers
2 livreurs
1 référent qualité



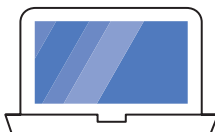
ATSEM

11 agents territoriaux
spécialisés des écoles
maternelles pour assister
les enseignants dans les
classes de petites sections
des maternelles



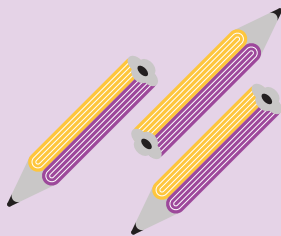
INFORMATIQUE

75 ordinateurs
10 photocopieurs dont la
maintenance est assurée
par la ville.





LE TEMPS SCOLAIRE



La semaine scolaire est organisée en quatre jours : lundi, mardi, jeudi et vendredi.

Pendant le temps scolaire, votre enfant est sous la responsabilité de l'équipe pédagogique et de la direction de l'école. Avant la classe, après la classe et pendant la pause de midi, votre enfant est sous la responsabilité du personnel de la ville : c'est le temps périscolaire.

CYCLES PÉDAGOGIQUES

L'école maternelle dure trois ans (petite, moyenne et grande sections) et l'école élémentaire, cinq ans (CP, CE1, CE2, CM1 et CM2). La scolarité est organisée en cycles.

• **Cycle 1** : cycle d'apprentissages premiers (petite, moyenne et grande sections de maternelle).

• **Cycle 2** : cycle des apprentissages fondamentaux (CP, CE1 et CE2).

• **Cycle 3** : cycle de consolidation (CM1, CM2 et 6^e).

LES PROGRAMMES

École maternelle

Sa mission principale est de donner envie aux enfants d'aller à l'école pour apprendre, affirmer et épanouir leur personnalité. Ce temps de scolarité établit les fondements éducatifs et pédagogiques sur lesquels s'appuient et se développent les futurs apprentissages des élèves pour l'ensemble de leur scolarité.

École élémentaire

Les enseignements en école élémentaire s'inscrivent dans le socle commun de connaissances, de compétences et de culture qui concerne les élèves âgés de 6 à 12 ans. Ce socle identifie les connaissances et les compétences indispensables qui doivent être acquises à l'issue de la scolarité obligatoire.

Retrouvez le détail des programmes sur le site internet.education.gouv.fr

LE PERSONNEL DE L'ÉDUCATION NATIONALE

Le recteur d'académie représente le ministre de l'Éducation nationale au niveau de l'académie.

Le directeur académique des services de l'Éducation nationale a autorité sur les établissements, services et personnels de son département. Ses domaines de compétence concernent la pédagogie, la gestion des postes, les personnels du premier degré, la scolarité, l'organisation de certains examens.

L'inspecteur de l'Éducation nationale est le supérieur hiérarchique des enseignants dont il assure le suivi et l'évaluation.

Le directeur d'école est un enseignant chargé de la direction de l'école maternelle ou élémentaire. Il est responsable du fonctionnement de l'école. Il a à sa charge le pilotage pédagogique de l'école et les relations avec les partenaires de l'établissement et notamment avec la municipalité.

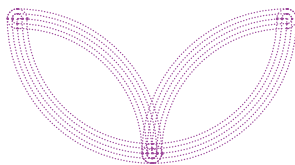
Les professeurs des écoles pratiquent un enseignement polyvalent : français, mathématiques, histoire et géographie, mais également sciences expérimentales, langue vivante, musique, éducation sportive... Pendant le temps scolaire, les enfants sont sous la responsabilité des enseignants.

Au Kremlin-Bicêtre, un **médecin de l'Éducation nationale** est chargé des actions de prévention et une **psychologue scolaire** aide les

élèves en difficulté : échec scolaire, retard de langage, troubles du comportement...

Le médecin scolaire établit les Projets d'Accueils Individualisés (P.A.I.) qui permettent aux enfants atteints de troubles de la santé tels que des pathologies chroniques, des allergies ou des intolérances alimentaires une scolarisation adaptée.

Retrouvez les contacts de ces professionnels en pages 20 et 21.



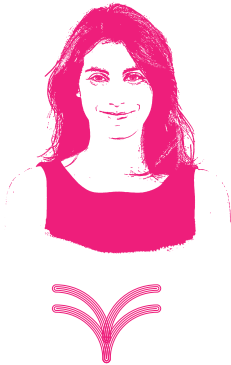
CONSEIL D'ÉCOLE

Le conseil d'école réunit les partenaires de la vie éducative – dont les représentants des parents – afin de pouvoir débattre sur des sujets concernant l'école.

Tout parent peut se présenter sur une liste d'association de parents. Les deux parents peuvent voter. Les coordonnées de vos représentants figurent sur le tableau d'affichage situé à l'entrée de l'école.

L'élection des représentants des parents aux conseils d'école se déroulera le vendredi 8 octobre. Votez ! C'est important d'être bien représenté.

Tout au long de l'année, vous pouvez être informé de l'actualité des associations des parents d'élèves en leur communiquant vos coordonnées à l'aide du flyer que vous trouverez dans ce guide.



Quand dois-je inscrire mon enfant à l'école maternelle ?

Si votre enfant est né en 2019, vous devez procéder à l'inscription de votre enfant au plus tard le 10 décembre 2021, pour la rentrée 2022-2023.

Comment l'inscrire à l'école ?

Vous devez vous présenter à l'accueil de la mairie muni des documents suivants : livret de famille / carnet de santé de l'enfant / justificatif de domicile (pour les personnes hébergées : attestation, photocopie de la carte d'identité et justificatif de domicile de l'hébergeant, justificatif au nom de l'hébergé à l'adresse de l'hébergeant) / certificat de radiation (pour les enfants déjà scolarisés). En cas de séparation, la copie du jugement de votre divorce.

Vous prendrez ensuite rendez-vous avec le directeur de l'école, qui procédera à l'admission sur présentation des documents suivants : certificat d'inscription / photocopie du carnet de santé concernant les vaccinations / certificat du médecin constatant que l'enfant est apte à la vie collective (pour l'entrée en maternelle).

Mon enfant est porteur d'un handicap : puis-je l'inscrire à l'école ?

L'école est tenue d'accueillir les enfants porteurs d'un handicap. L'Éducation nationale et la municipalité veilleront à la qualité de cet accueil. Un assistant de vie scolaire (AVS) accompagne ainsi l'enfant selon ses besoins. Les parents sont invités à prendre contact avec l'inspection de l'Éducation nationale.



AUTOUR DE L'ÉCOLE

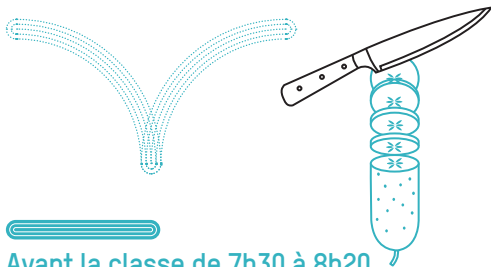
Les accueils de loisirs éducatifs offrent un environnement propice à l'épanouissement des enfants en leur permettant de participer à des activités, des sorties, des projets ou bénéficier d'un accompagnement à la scolarité.



LES ACCUEILS DE LOISIRS ÉDUCATIFS

Les accueils de loisirs mis en place par la Ville, avec un encadrement par des équipes d'animateurs professionnels, permettent d'assurer une continuité éducative avec le temps scolaire. Que ce soit pendant les accueils périscolaires, le mercredi ou lors des vacances scolaires, les équipes d'animateurs proposent des activités, des sorties et des projets adaptés à l'âge et à l'intérêt des enfants. Elles tiennent compte des

besoins et des attentes des enfants ainsi que des spécificités de chaque groupe d'âge. L'objectif est d'offrir un environnement dans lequel les enfants puissent s'épanouir en exerçant leur curiosité et en exprimant leur créativité. Les équipes d'animateurs ont pour mission de transmettre les principes républicains fondateurs : laïcité, citoyenneté, égalité et solidarité.



Avant la classe de 7h30 à 8h20

Avant la classe, votre enfant peut être accueilli dans son école par le personnel de la ville. Cet accueil se déroule de 7h30 à 8h20.

Restauration

De 11h30 à 13h30 dans les écoles maternelles et de 11h45 à 13h45 dans les écoles élémentaires*

Les menus servis dans les écoles sont établis avec les conseils d'une diététicienne-qualificatrice en conformité avec la réglementation sur la qualité nutritionnelle, et préparés par les cuisiniers de la ville. Ces menus tiennent compte des quantités et des proportions fixées par les textes réglementaires afin de veiller à l'équilibre alimentaire. Un repas par semaine, servi dans les écoles, est végétarien.

Vous pouvez demander qu'aucune viande ne soit servie à votre enfant pour toute la durée de l'année scolaire. Vous devez l'indiquer sur la fiche de renseignements et votre enfant devra le signaler lors du service.

Le service public de restauration étant collectif, seul les régimes particuliers dans le cadre d'un Protocole d'Accueil Individualisé (P.A.I.) pour les enfants souffrant d'une maladie chronique ou d'allergie alimentaire sont acceptés.

En dehors du repas, votre enfant dispose d'un

temps libre pendant la pause méridienne. Il peut l'occuper comme il le souhaite et participer aux jeux et activités proposés par l'équipe d'animation dans chaque école.

Après la classe de 16h30 à 19h

De 16h30 à 19h, votre enfant peut être accueilli dans son école par les équipes d'animation de la Ville. Il prendra le goûter fourni par le service de la restauration municipale de 16h30 à 17h. Les familles peuvent venir chercher leur enfant à partir de 17h.

Les enfants des écoles élémentaires peuvent quitter l'établissement seuls à partir de 17h, sous réserve que cela soit indiqué sur la fiche de renseignements.

Activités Périscolaires de 17h à 18h

Dans les écoles maternelles et élémentaires de la ville

Un accueil est mis en place pour les enfants de 17h à 18h. Si votre enfant participe aux activités périscolaires, il est automatiquement inscrit pour le temps du goûter.

Études surveillées de 17h à 18h

Dans les écoles élémentaires

Mises en place par la Ville dans les écoles élémentaires, elles permettent à l'enfant de trouver après la classe un endroit calme pour faire ses devoirs. Il ne s'agit pas d'un soutien scolaire. Encadrées en priorité par des enseignants volontaires rémunérés par la commune, elles se déroulent de 17h à 18h, après une pause récréative, le lundi, mardi, jeudi et vendredi. Les études surveillées sont gratuites afin que leur accès soit ouvert à tous.

*Les horaires sont susceptibles d'être adaptés en fonction du protocole sanitaire mis en place.

Clubs « Coup de pouce » de 16h30 à 18h

Dans les écoles élémentaires

Le Kremlin-Bicêtre a mis en place des clubs « Coup de pouce Clé » afin d'apporter une aide en écriture et en lecture aux enfants de CP qui peuvent en avoir besoin. La ville propose aussi des clubs « Coup de pouce Clém » afin d'accompagner les enfants du CE1 dans leur apprentissage en lecture, écriture et mathématiques. Ce dispositif se présente sous la forme de groupes de cinq enfants encadrés par un animateur. Les clubs « Coup de pouce » se déroulent après la classe de 16h30 à 18h dans chacune des écoles élémentaires. L'inscription se fait sur proposition des enseignants et avec l'accord des familles.

Activités associatives de 17h à 18h

La ville, en partenariat avec des associations kremlinoises permet aux enfants des écoles élémentaires de découvrir des activités sportives et culturelles de 17h à 18h, à

raison d'une séance par semaine en dehors des vacances scolaires et sur la période choisie. Ces activités sont proposées gratuitement et débiteront le lundi 8 novembre 2021.

Le programme des activités et les modalités d'inscription vous seront communiqués avant les vacances d'automne.

IMPORTANT : les déplacements (aller et retour) entre l'école et le lieu de l'activité associative ne sont pas pris en charge par la ville, ni par les associations.

🌀 Les familles sont donc invitées à assurer le déplacement vers les sites d'activités ainsi que la prise en charge à l'issue de celles-ci.

🌀 Les enfants qui participeront aux activités associatives ne pourront fréquenter ni le goûter (16h30-17h), ni l'accueil du soir (18h-19h), pensez à les désinscrire sur votre Compte Citoyen Famille.





Les centres de loisirs éducatifs

Les mercredis

Les accueils de loisirs du mercredi s'adressent à tous les enfants kremlinois. Ils sont ouverts, de 7h30 à 19h.

Votre enfant peut être accueilli :

- toute la journée (amplitude horaire de 7h30 à 19h)
- la demi-journée matinée et restauration (amplitude de 7h30 à 13h30)
- la demi-journée restauration et après-midi (amplitude de 11h30 à 19h)

Les portes pour l'accueil du matin sont ouvertes jusqu'à 9 heures et entre 11h20 et 11h30 pour l'accueil en demi-journée (restauration et après-midi) au delà de cet horaire, les enfants ne sont pas acceptés.

Les familles peuvent venir chercher leur enfant entre 13h20 et 13h30 pour l'accueil en demi-journée (matinée et restauration) ou de 17h à 19h.

Les vacances scolaires

Les centres de loisirs éducatifs accueillent les enfants kremlinois pendant les vacances scolaires de 7h30 à 19h. L'arrivée est fixée de 7h30 à 9h et le départ de 17h à 19h. L'inscription se fait à la journée.

Attention pour les vacances scolaires : vous devez obligatoirement inscrire votre enfant au centre de loisirs au plus tard trois semaines avant le début des vacances scolaires, via votre compte Citoyen famille (voir p. 6).

Les enfants kremlinois scolarisés hors commune ou dans une école privée peuvent fréquenter le centre de loisirs déterminé par le lieu d'habitation les mercredis après-midi et vacances scolaires. Pour cela, la famille doit procéder à l'inscription de l'enfant à l'accueil de l'Hôtel de Ville afin qu'il lui soit attribué un Compte citoyen famille.

Le règlement des accueils périscolaires et extrascolaires maternels et élémentaires est consultable sur le site de la ville ou dans les centres de loisirs.



Les projets passerelles

Afin de faciliter la transition entre la petite enfance et les accueils de loisirs maternels et entre les accueils de loisirs maternels et les accueils de loisirs élémentaires, les équipes d'animation de la Ville mettent en place des projets communs qui permettent de faciliter ces transitions.

C'est l'occasion pour les enfants de découvrir les locaux qu'ils fréquenteront l'année suivante, de rencontrer leurs futurs animateurs, d'échanger avec des enfants plus grands et de prendre leurs repères.

Ces projets « passerelles » débutent dès la rentrée des vacances scolaires d'hiver et se déroulent de façon progressive.

Ils concernent également les enfants de CM2 qui passent de l'accueil de loisirs élémentaire à l'Espace municipal de la jeunesse.

Pendant l'été, les mini-séjours

Afin de donner la possibilité à tous les enfants de partir en vacances, la Ville propose l'été des mini-camps ouverts aux enfants kremlinois de 6 à 12 ans et encadrés par les animateurs de la Ville. Le tarif dépend du quotient familial.

À partir des vacances d'automne, retrouvez le programme d'activité proposé à votre enfant dans les centres de loisirs éducatifs sur le site de la ville.

Vous avez d'autres questions ?

Adressez-vous aux équipes d'animation, à l'accueil de l'hôtel de ville ou connectez vous sur www.kremlinbicetre.fr. De plus, une réunion d'information a lieu en début d'année dans chaque accueil de loisirs animé par l'équipe d'animation.



L'INSCRIPTION AUX ACTIVITÉS PÉRISCOLAIRES EST UNE NÉCESSITÉ

Dans un souci d'organisation, il est primordial que vous inscriviez vos enfants à l'ensemble des temps périscolaires dont vous avez besoin : accueils avant et après la classe, restauration scolaire, études surveillées et centre de loisirs.

À RETENIR :

- Pour inscrire vos enfants, le plus simple est d'utiliser votre Compte citoyen famille (voir p. 6).
- Il est nécessaire d'inscrire vos enfants au moins 5 jours avant la date de la prestation. Vous pouvez annuler et modifier les réservations sans surcoût jusqu'à 5 jours avant la date de l'activité.
- La facturation est mensuelle en fonction de vos réservations. Les tarifs appliqués varient selon le quotient familial. Le règlement peut notamment se faire par carte bancaire via votre Compte citoyen famille, par prélèvement automatique ou avec des chèques emploi service universel (CESU).
- Pour **les activités périscolaires**, si votre enfant n'est pas inscrit dans le délai des 5 jours avant la date de la prestation, une majoration de 20 % par rapport à la tranche du quotient familial sera appliquée.
- Pour les vacances scolaires, pour toute demande après la clôture, vous devrez vous déplacer directement à l'accueil de l'Hôtel de ville, remplir le formulaire de demande et en fonction des places disponibles, le service Enfance-Enseignement vous informera si votre enfant pourra être accueilli ou non. Vous vous verrez alors appliquer un tarif journalier majoré de 50 % par rapport à la tranche de votre quotient familial.
- Aucun remboursement ne sera effectué, sauf cas de force majeure et sur présentation d'un justificatif.
- Tout changement concernant la situation de l'enfant (inscription, changement de coordonnées, ...) doit être signalé au service compétent.



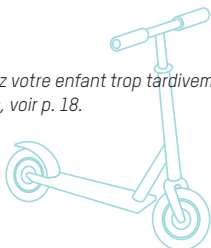
LES TARIFS 2021 - 2022 DES TEMPS PÉRISCOLAIRES

Grâce au dispositif du quotient familial, mis en place par la municipalité, les tarifs sont adaptés à vos revenus. En raison des conséquences sociales de la pandémie pour les ménages, la Ville n'a pas augmenté les tarifs périscolaires pour la deuxième année consécutive.

À titre indicatif, voici les tarifs pour la tranche la plus faible et la plus élevée.

- **Restauration** : de 1,10€ à 5,04€ par repas
- **Accueil du matin et du soir** : de 0,51€ à 1,92€
- **Goûter** : de 0,57€ à 1,26€
- **Centre de loisirs éducatifs 1/2 journée mercredi avec repas** : de 2€ à 8,12€
- **Centre de loisirs éducatifs mercredi (journée) et vacances scolaires** : de 2,95€ à 11,03€

Attention, si vous inscrivez votre enfant trop tardivement, ces tarifs seront majorés, voir p. 18.



PENSEZ À FAIRE CALCULER VOTRE QUOTIENT FAMILIAL POUR 2022

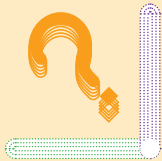
Chaque année vous devez faire recalculer votre quotient familial. **Pour 2022, les démarches sont à effectuer du 8 novembre au 31 décembre 2021.** Sinon, vos factures de janvier seront calculées sur la base du quotient familial le plus élevé.

Pièces à fournir :

- Dernière feuille d'imposition ou les 3 derniers bulletins de salaire (ou RSA ou indemnités de Pôle emploi)
- Justificatif de prestation de la CAF
- Dernière quittance de loyer si vous êtes locataire
- Titre de propriété avec superficie si vous êtes propriétaire et échéancier de remboursement
- Justificatifs de pensions versées ou reçues.

*Ne manquez pas les dates
d'inscriptions pour
les vacances scolaires !*

● AUTUMNE : du 22/10 au 08/11 > Inscription jusqu'au lundi 4 octobre 2021
● NOËL : du 17/12 au 03/01 > Inscription jusqu'au lundi 29 novembre 2021
● HIVER : du 18/02 au 07/03 > Inscription jusqu'au lundi 31 janvier 2022
● PRINTEMPS : du 22/04 au 09/05 > Inscription jusqu'au lundi 4 avril 2022
● ÉTÉ : 05/07 au 01/09 > Inscription jusqu'au lundi 13 juin 2022



QUESTIONS RÉPONSES



Que se passe-t-il si je suis en retard pour venir chercher mon enfant ?

En cas de retard, vous devez joindre le responsable de l'accueil de loisirs pour nous en informer. L'animateur en charge de votre enfant vous fera signer un justificatif indiquant l'horaire de départ. En dernier recours et sans nouvelle de votre part, l'astreinte de l'hôtel de ville sera sollicitée et votre enfant sera remis au commissariat de police (réglementation DDCCS).



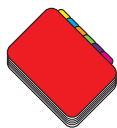
Mon enfant est allergique à certains aliments. Comment faire ?

Prenez contact avec le directeur de l'école afin qu'il intervienne auprès de la médecine scolaire pour bénéficier d'un Projet d'Accueil Individualisé (P.A.I.). Seuls les enfants ayant un P.A.I. peuvent apporter un panier repas.



J'ai relevé des erreurs sur ma facture. Comment dois-je procéder ?

Vous devez transmettre votre réclamation au sujet de la facturation à l'accueil de l'hôtel de ville ou par courriel au plus tard à la date d'échéance de paiement de la facture concernée.



CONTACTS UTILES

Adjoint au maire chargé de l'éducation, du périscolaire, de l'enseignement supérieur et de la jeunesse

Kamel Boufraine

Sur rendez-vous : 01.45.15.55.55.

Conseillère municipale déléguée chargée de l'éducation populaire, de l'enseignement et des événements citoyens

Chislaine Bassez

Sur rendez-vous : 01.45.15.55.55.

SERVICE ENFANCE ENSEIGNEMENT

Sur rendez-vous : 01.45.15.55.55.

ÉCOLES MATERNELLES

Mohamed-Megrez

49, rue Benoît-Malon.

T : 01.46.58.40.25.

Directrice : Nabila Meharrar

Mail : ce.0940402B@ac-creteil.fr

Pauline-Kergomard

10, rue Benoît-Malon.

T : 01.46.58.11.28

Directrice : nomination à la rentrée

Mail : ce.0941136Z@ac-creteil.fr

Jean-Zay

27, rue de la Convention

T : 01.46.72.78.60.

Directrice : Yaël Acknin.

Mail : ce.0941854E@ac-creteil.fr

Robert-Desnos

3/7 rue Paul-Lafargue.

T : 01.45.15.00.82.

Directrice : Yvonne Gaye.

Mail : ce.0942108F@ac-creteil.fr

Suzanne-Buisson

31-35, rue Anatole- France.

T : 01.46.70.63.61.

Directrice : Christelle Richez.

Mail : ce.0940419V@ac-creteil.fr

ÉCOLES ÉLÉMENTAIRES

Benoit-Malon

2, rue Jean-Mermoz.
T : 01.49.60.17.30.
Directrice : Elodie Charitonsky.
Mail : ce.0940565D@ac-creteil.fr

Charles-Péguy

3 bis, rue de Verdun.
T : 01.46.72.66.77.
Directrice : Marina Albert.
Mail : ce.0940151D@ac-creteil.fr

Pierre-Brossolette

3, rue Pierre-Brossolette.
T : 01.53.14.59.71
Directrice : Christine Jacquet.
Mail : ce.0940361G@ac-creteil.fr

ACCUEILS DE LOISIRS MATERNELS

Mohamed-Megrez

49, rue Benoit-Malon.
T : 01.46.58.89.22.
Directrice : Evelyne Carme.
Adjointe : Géraldine Naudot.

Jean-Zay

27, rue de la Convention.
T : 06.16.92.90.36.
Directrice : Magalie Penhouet
Adjoint : Alimou Diallo

Pauline-Kergomard

10, rue Benoit-Malon.
T : 01.46.58.53.55.
Directrice : Maddy Bourgeois.

Robert-Desnos

3/7 rue Paut-Lafargue.
T : 01.45.15.52.24.
Directrice : Viviane Afoy.
Adjointe : Lauriane Dorby.

Suzanne-Buisson

31-35, rue Anatole-France.
T : 01.46.70.02.80.
Directeur : Marie Guisset.
Adjointe : Mirella Guilloux.

ACCUEILS DE LOISIRS ÉLÉMENTAIRES

Benoit-Malon

2, rue Jean-Mermoz.
T : 01.49.60.17.36.
Directeur : Alexis Carriere.
Adjointe : Audrey Larigaldi Demorivalle.

Charles-Péguy/Aimé-Césaire

3, bd Chastenet-de-Géry.
T : 01.43.90.17.49.
Directeur : Larry Kanchan.

Pierre-Brossolette

18 bis rue du 14 juillet.
T : 01.53.14.59.74.
Directeur : Alain Métreau.

AIDE À LA SCOLARITÉ

Clubs « Coup de pouce »

Pour vous renseigner contactez le pilote des clubs « coup de pouce » :
Laurence Morison.
T : 06.88.63.72.29.

Aide aux devoirs (pour les élémentaires)

Renseignements au centre social
Germaine-Tillion.
T : 01.45.15.23.90.

CULTURE

Médiathèque l'Écho

53, avenue de Fontainebleau.
T : 01.49.60.15.25.
lecho.kremlinbicetre.fr

Espace culturel André-Malraux (Ecam)

2, place Victor-Hugo.
T : 01.49.60.69.42.
ecamlekremlinbicetre.com

Conservatoire intercommunal de musique, danse et art dramatique

2, place Victor-Hugo.
T : 01.46.70.72.91.
conservatoire.kremlinbicetre@grandorlyseinebievre.fr

SPORTS

Service des sports

Halle des Sports
53, rue du Professeur-Bergonié.
T : 01.49.60.54.93.
Responsable : Adrien Guiot.
Éducateur sportif : Laurent Peyronne.

SANTÉ

Centre hospitalier universitaire (CHU)

78, rue du Général-Leclerc.
T : 01.45.21.21.21.

Centre de protection maternelle et infantile (PMI)

24, rue du 14-Juillet.
T : 01.49.58.43.15.

Médecine scolaire

Docteur Renard
1, rue Jean-Mermoz.
T : 01.49.60.17.32.

Psychologue scolaire

Emmanuelle Mevel
T : 01.46.70.66.53.
ou 01.46.70.60.33.

Centre médicopsychologique

16, av. Charles-Gide.
T : 01.46.58.25.30.

ASSOCIATIONS

Maison de la citoyenneté et de la vie associative (MCVA)

Liste des associations disponible sur le site de la ville rubrique « Vie associative ».
11, rue du 14-Juillet.
T : 01.53.14.76.00.

Association des parents d'élèves du Kremlin-Bicêtre (APKB)

president@apkb.fr

FCPE école maternelle Suzanne Buisson

fcpe-suzannebuissonkb@googlegroups.com

FCPE école maternelle Robert Desnos

fcpe.robertdesnoskb@gmail.com

FCPE école élémentaire Charles Péguy

fcpe.robertdesnoskb@gmail.com

KBAPI

T : 06.67.60.22.79
kbapi2021@gmail.com

Associations sportives et culturelles (principales associations)

CSAKB (club omnisports),

5, bd Chastenet-de-Géry.
T : 01.46.70.60.60.
www.csakb.org

USKB (tennis de table)

12, bd Chastenet-de-Géry.
T : 01.46.58.39.40.
www.uskb.fr

Citoyenneté active

(culture et sport).
T : 06 28 91 66 41
citoyenneteactive@yahoo.fr

Kremlin-Bicêtre Futsal.

www.kbfutsal.fr

Adase (culture et sport),

1, rue Jean-Mermoz.
T : 01.47.26.09.15.
www.ladase.fr

ÉDUCATION NATIONALE

Inspection de l'Éducation nationale (22^e circonscription)

9 bis, sentier des Jardins,
94240 L'Hay-les-Roses.
Inspectrice : Karine Dartois
T : 01.46.65.87.37.
Mail : ce.0940928y@ac-creteil.fr

ENSEIGNEMENT PRIVÉ

École Jeanne d'Arc,

2-14, avenue du Repos.
T : 01.46.72.02.82.
Directeur : Alexandre Picquenard.



L'entretien et l'aménagement des écoles publiques maternelles et élémentaires est une compétence communale. L'éducation est une priorité de la municipalité. La ville du Kremlin-Bicêtre agit pour garantir de bonnes conditions d'accueil et d'enseignement afin que les élèves puissent apprendre dans un environnement propice à leur épanouissement et leur réussite. Pour améliorer les espaces de travail et de loisirs et respecter les nouvelles normes, la ville réalise chaque année des travaux importants dans les établissements scolaires.





Ecole maternelle Mohamed MEGREZ

- > Changement de revêtement de sol du réfectoire et dans les deux préaux
- > Peinture du réfectoire
- > Changement des portes des préaux
- > Changement du faux-plafond et de l'éclairage en LED des locaux
- > Travaux d'accessibilité
- > Signalétique
- > Travaux sur l'Unité de Production Culinaire (ventilation, canalisations)



Ecole maternelle Robert DESNOS

- > Changement des fontaines à eau du réfectoire
- > Mise en service du visiophone
- > Mise en place de stores intérieurs



Ecole maternelle Pauline KERGMARD

- > Peinture de la classe n°4
- > Changement des éclairages en LED dans le couloir



Ecole primaire Charles PEGUY

- > 2^e tranche de la réfection complète de la toiture
- > Changement de 24 stores extérieurs
- > Changement des canalisations de chauffage dans les combles et calorifugeage
- > Mise aux normes pompiers
- > Installation d'un éclairage pour l'accès en rez-de-jardin du centre de loisirs



Ecole primaire Benoît MALON

- > Changement du revêtement de sol dans le hall et la salle d'activité
- > Réfection de la peinture dans le hall et la salle d'activité
- > Amélioration des évacuations d'eaux de la porte d'entrée donnant sur la cour et le réfectoire

Pour lutter contre la COVID-19, les écoles et centres de loisirs de la ville sont dotés, à la rentrée 2021, de détecteurs de CO₂ qui permettent de mesurer la qualité de l'air et son renouvellement.



EMPLOI DU TEMPS

Dans les écoles maternelles

Lundi, mardi, jeudi, vendredi

- 7h30 - 8h30 → Accueil avant la classe
- 8h30 - 11h30 → Temps scolaire
- 11h30 - 13h30 → Restauration
- 13h30 - 16h30 → Temps scolaire
- 16h30 - 17h00 → Goûter
- 17h00 - 18h00 → Périscolaire
- 18h00 - 19h00 → Accueil du soir

Mercredi

- 7h30 - 19h00 → Centre de loisirs

Dans les écoles élémentaires

Lundi, mardi, jeudi, vendredi

- 7h30 - 8h30 → Accueil avant la classe
- 8h30 - 11h45 → Temps scolaire
- 11h45 - 13h45 → Restauration
- 13h45 - 16h30 → Temps scolaire
- 16h30 - 17h00 → Goûter
- 17h00 - 18h00 → Périscolaire ou étude
- 18h00 - 19h00 → Accueil du soir

Mercredi

- 7h30 - 19h00 → Centre de loisirs